



Avenant n°3 à la convention de délégation de gestion pour la Startup d'État Résorption-bidonvilles

Entre :

D'une part, la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL), la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), le Secrétariat général des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS),

Représentés par Sylvain MATHIEU, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, Stéphanie DUPUY-LYON, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Emilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Virginie LASSERRE, Directrice générale de la cohésion sociale,

Ci-après dénommés « le délégant »

Et

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)
20 avenue de Ségur - TSA 30719, 75334 PARIS Cedex 07

Représentée par Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée le « délégataire »

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre le délégant et le délégataire a été signée le 23 août 2019 pour la construction de la plateforme Résorption Bidonvilles selon l'approche Startup d'Etat, au sein de la Fabrique numérique du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Un premier avenant à cette convention a été signé le 7 janvier 2020.

Le projet Résorption Bidonvilles est lauréat du troisième appel à candidature du Fonds d'accélération pour les Startups d'État (FAST) de la DINUM. Le FAST co-financera le projet à hauteur de 50 000 € en 2020. Un second avenant signé le 28 mai 2020 entérine notamment ce cofinancement FAST et détaille les objectifs proposés par le comité FAST.

Le même comité FAST a également conditionné le déblocage d'un ticket DINUM de 100 000 euros supplémentaire à l'adoption par la DIHAL de l'orientation suivante pour le service

Résorption Bidonvilles : "prévoir une ouverture de la plateforme pour un signalement par les utilisateurs (habitants ou collectifs) des problèmes repérés dans les bidonvilles". La DIHAL ayant accepté cette orientation par un courrier adressé par le délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement le 15 juin 2020, le présent avenant entérine le déblocage de cette enveloppe budgétaire de 100 000 euros supplémentaires au titre du FAST pour la poursuite des travaux du service Résorption Bidonvilles.

Par ailleurs, le présent avenant entérine la contribution supplémentaire de la DGCS à hauteur de 35 000 euros issus de l'enveloppe nationale 2020 dédiée à la résorption des bidonvilles (programme 177).

Article 1 : cofinancement FAST

Le présent avenant remplace le 2e alinéa de l'article 3 de l'avenant en date du 28 mai 2020 par le paragraphe suivant :

"Le délégataire co-finance le service Résorption Bidonvilles à hauteur de 150 000 euros au titre du Fonds d'accélération des Startups d'État (FAST) – programme 352."

Article 2 : obligations du délégant

Le présent avenant modifie l'article 4 de la convention initiale comme suit :

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits nécessaires au financement de l'action.

Pour assurer ses missions, le délégataire se voit confier par le délégant la gestion de crédits rattachés aux unités opérationnelles (UO) suivantes :

Code Chorus de l'UO	Code Chorus du BOP	Numéro et intitulé du programme
0135-CECS-ELAB	CECS (études centrales et soutien aux services)	0135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
0177-CDGC-ELAB	CDGC (gestion centrale de la direction générale de la cohésion sociale)	0177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

Le délégant fournit en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa délégation, notamment les références d'imputation de la dépense (centre financier, domaine fonctionnel, centre de coûts, codes activités).

Dès la signature de la présente convention, le délégant procède aux demandes de paramétrage d'habilitation de CHORUS auprès de l'Agence pour l'informatique financière de l'État.

Les responsables de BOP mettent ces crédits à disposition selon l'échéancier prévisionnel suivant.

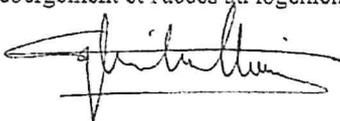
	AE	CP
--	----	----

2019	120 000 € soit (estimation) <ul style="list-style-type: none"> • 40 000 € pour la DGALN • 40 000 € pour le SG • 40 000 € pour la DGCS 	80 000 € soit (estimation) <ul style="list-style-type: none"> • 40 000 € pour la DGALN • 40 000 € pour le SG
2020	221 392,80 € soit : <ul style="list-style-type: none"> • 46 392,80 € pour la DGALN (financement union européenne) • 40 000 € pour la DGALN • 135 000 € pour la DGCS 	261 392,80 € soit (estimation) <ul style="list-style-type: none"> • 46 392,80 € pour la DGALN (financement union européenne) • 40 000 € pour la DGALN • 175 000 € pour la DGCS

Par virement réalisé en date du 25 mars 2020, la Commission européenne a versé le préfinancement de 46 392,80€ pour l'appel à projet du programme « Rights, Equality and Citizenship Programme », dont la DIHAL est lauréate. La DIHAL s'engage à assurer pour le compte du délégataire, la gestion des fonds européens prévus dans la présente convention (suivi du conventionnement, de la réalisation, du service fait, et du paiement des préfinancements et du montant final).

Le délégant,

Sylvain MATHIEU, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement



Virginie LASSERRE, Directrice générale de la cohésion sociale

2 - SEP. 2020



Stéphanie DUPUY LYON, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Stéphanie DUPUY-LYON Signature numérique de Stéphanie DUPUY-LYON stephanie.dupuy-lyon Date : 2020.08.25 18:21:46 +02'00'

Emilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères de la transition écologique, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

En délégation

La Sous-directrice Usages numériques et innovation



Aurélie VIEILLEFOSSE

Le délégataire,

Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique

Nadi Bou Hanna
27/07/20

